

Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 19h15 le Conseil Municipal de Vaucelles-et-Beffecourt légalement convoqué le 10 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaients présents : Mesdames Rosalie CALLAND, Catherine GUILAIN, Sophie QUIEVREUX, Messieurs Sébastien CHOLET, Hervé DALONGEVILLE, Christophe DUMANT, Mathieu FRAISE, Guy LEVIEL, Nicolas LEVIEL

Absents excusés : Monsieur Sébastien CATHERIN

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame CALLAND Rosalie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte-rendu du Conseil Municipal du trente septembre deux mille dix- neuf.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :

Délibération n° 1 : devis Enedis pour travaux de la place.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Il a été demandé à Enedis un devis pour la suppression du branchement de l'ancien compteur forain rue du Calvaire et qui complète les travaux actuels place de la Mairie pour un montant de 271.20€ TTC.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le devis d'Enedis pour supprimer le branchement de l'ancien compteur Forain rue du Calvaire.

Délibération n° 2 : Choix de l'Agent recenseur et coordonateur pour le recensement 2020.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Considérant la spécificité, la discontinuité et le mode de rémunération des activités du recensement, il convient de créer un poste de recenseur et de budgétiser les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Madame Séverine Boudinot Pierront sera agent recenseur et coordonateur. Le montant de la dotation forfaitaire sera de 478€ net .

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoir à Monsieur le Maire pour embaucher l'agent recenseur et d'en rémunérer l'activité.

Délibération n° 3 : Choix d'un maitre d'œuvre pour le projet de la rue du Calvaire.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La commune souhaite aménager la rue du Calvaire sur toute sa longueur (environ 1200M) de la mairie à la sortie de Beffecourt. Pour cela, elle doit faire appel à un maitre d'œuvre.

Le projet prévoit :

- La rénovation de la chaussée (en coordination avec la voirie départementale)
- Mise en accessibilité des chemins piétons
- Optimiser l'offre de stationnement
- Aménagement paysager
- Création d'aménagements contribuant à faire réduire la vitesse
- Mise en conformité et adaptation de la signalisation verticale et horizontale
- Harmonisation / mise en place du mobilier urbain
- Adaptation, remplacement / prolongement du réseau EP (en collaboration avec la communauté d'Agglomération de Laon)
- Enfouissement des réseaux (en collaboration avec l'USEDA)
- Renouvellement du réseau d'eau potable (en collaboration avec le SEROL)
- Mise à niveau du réseau d'assainissement (en collaboration avec NOREADE).
-

Le projet devra rester en cohérence avec son environnement.

Le cout de la mission du maitre d'œuvre doit se situer à environ 30 000 euros. Une délibération est nécessaire pour une demande de subvention.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité des voix, pouvoir à Monsieur le Maire pour faire appel à un maitre d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la rue du calvaire.

Délibération n° 4 : Relevé topographique

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Calvaire, il faut que le Conseil accepte la réalisation d'un relevé topographique pour lancer le projet.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, pour qu'un relevé topographique soit réalisé afin de lancer le projet rue du Calvaire.

Délibération n° 5 : Demande de Mr CARLIER locataire pour coupe de bois.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Mr CARLIER locataire de terrains communaux à la Grande Plaine demande l'autorisation de nettoyer le terrain qu'il loue à la commune et d'en effectuer des coupes de bois. Il y a environ 200M de bois.

2 possibilités se présentent : -soit Mr CARLIER prend en charge la coupe de bois;
-soit nous faisons appel à un professionnel.

Il convient de définir un prix de vente de l'ordre de 8 euros le M.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, Mr CARLIER au nettoyage du terrain et de permettre à la commune d'effectuer le calcul du volume de bois coupé pour le chauffage et d'en régler le prix de huit euros le M. S'il refuse l'offre d'en faire appel à un professionnel.

Délibération n° 6 : Recherche sur le fontis rue Haute

Mathieu FRAISE informe le conseil, suite aux renseignements apportés par Mr FREMONT Michel, avoir pris contact avec le service Départemental des carrières habilité à ce genre de problème. Une équipe se rendra sur place pour nous adresser un compte rendu de la situation.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, que le service Départemental des carrières, représenté par Denis MONTAGNE, vérifie sur place l'ampleur du fontis du chemin rural rue Haute et d'en informer le conseil.

Délibération n°7 : Etrences de fin d'année du personnel communal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Il est proposé au conseil un budget de 350 euros pour allouer des étrennes de fin d'année aux employés de la commune : soit 150 euros à Jérémy, 150 euros à Séverine et 50 euros à Reynald au prorata de présence.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix, le budget des étrennes comme présenté ci-dessus d'un montant de 350 euros.

Délibération n°8 : Devis d'un véhicule de type utilitaire

Rapporteur : Hervé DALONGEVILLE

Exposé : Suite à la délibération n°3 du 30 septembre 2019 autorisant l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion pour l'employé communal dans ses déplacements, Mr Hervé DALONGEVILLE a été désigné responsable des recherches.

Après plusieurs démarches auprès de professionnels de l'automobile, il a négocié pour le prix de 4 990 euros TTC un véhicule électrique de type fourgon Renault de 2012 et pour un kilométrage de 15 250 Km. Le vendeur, la SARL BSK AUTO 92 300 Boulogne Billancourt, tient à disposition ce véhicule d'occasion, dans l'état où il se trouve. Des frais de livraison du véhicule seront à prévoir.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe du véhicule électrique et autorise, à l'unanimité des voix, l'achat du véhicule au prix désigné ainsi que des frais qui en découlent.

Délibération n°9 : Travaux supplémentaire place de la mairie.

Rapporteur : Mathieu Fraise

Exposé : Des coûts supplémentaires seront à prévoir sur les travaux de la place de la mairie. Le maire propose, afin de ne pas trop pénaliser le budget d'investissement 2019, de reporter l'achat de la Tyrolienne sur l'exercice 2020 et que ce budget clôture les dépenses supplémentaires de la place de la mairie.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité des voix, pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le changement d'affectation du budget de la tyrolienne vers le budget d'investissement supplémentaire des travaux place de la Mairie.

POINTS NE NECESSITANT PAS UNE DELIBERATION :

N°10 : Organisation des vœux 2020

Il est de tradition que le Maire et les conseillers souhaitent les vœux aux administrés. Le dimanche 12 janvier a été retenu pour cette manifestation.

N°11 : Compte rendu du repas des Aînés du 17 novembre 2019.

Comme chaque année chacun a été satisfait, toujours une bonne participation de nos Aînés.

N°12 : Avancé des opérations menées par la commission des chemins ruraux.

L'opération d'ouverture des chemins ruraux a débutée, pour 2019, le dimanche 20 octobre de 9H30 à 12H et le Samedi 9 novembre de 14H à 16H sur les chemins du PAS D'ANE n°20 et 21.

Puis de nouvelles actions ont été proposées : les samedi 16, 23, 30 novembre et le 14 décembre 2019.

Le chemin n°20 sépare la commune de MONS à celle de VAUCELLES & BEFFECOURT, il a été prolongé autour de la parcelle communale **739**, afin d'y aménager un parcours santé.

Le nettoyage de 798 M de chemin a été effectué, il en reste encore environ 500M.

Une action en février serait souhaitable pour clôturer les « Chemins DU PAS D'ANE »

N°13 : Journée TELETHON

Comme chaque année le Foyer Rural prend en charge l'organisation de la journée du TELETHON, celui-ci déplore un manque de participation des habitants. L'activité des enfants n'a pu être réalisée faute d'encadrement.

N°14 : Questions diverses

Aucune question n'est présentée.

N° 15 : Rapports divers

Mathieu FRAISE informe le conseil de l'achat de mobiliers divers pour la mairie (pupitre, présentoir d'info, boîte d'affichage).

Il informe également le conseil de la fin du contrat aidé de Jérémy au 31 mars 2020. Un nouveau contrat lui sera proposé pour 20H sur la commune et 15H sur le Syndicat Scolaire.

Mathieu FRAISE a reçu Michel DUPRE, propriétaire de la parcelle 95 « Le Village » qui longe le chemin rural n°4 rue Haute, se plaignant de lui avoir abimé l'entourage de sa parcelle lors de l'ouverture de ce chemin.

Hors, il apparaît que l'entourage du terrain de Monsieur Michel DUPRE été déjà abimé avant l'ouverture du chemin.

Le conseil ne souhaiterait pas que les actions menées par les bénévoles et les conseillers municipaux à l'entretien du patrimoine, fasse aussitôt l'objet de procédure afin d'en tirer avantage, les demandes de dédommagement seront donc prise en compte sur des biens en bon état.

Il est évident que les chemins ruraux font partis du domaine privé de la commune, mais chaque riverain est tenu d'entretenir celui qui borde sa parcelle. Hors ce chemin n'a jamais été nettoyé par le ou les riverains.

Le Maire informe le conseil que le VELO CLUB DE LAON organise une course le 4 juillet 2020, puis une course de VTT ou CYCLO-CROSS en 2020.

Future réunion du conseil municipal arrêtée au lundi 9 Mars 2020 à 19h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 20h57.